

Table des matières

1. Modifications du ROI:	2
2. Définitions :	2
3. Fonctionnement du Club :	2
5. Obligations du Club :	3
6. Adhésion :	3
7. Structure organisationnelle :	4
8. Membres du Club	4
9. Les Monitrices :	5
a. Rôle et missions :	5
b. Comportement et éthique :	5
c. Formation et sécurité :	5
d. Communication avec les parents et le Comité :	5
10. Gestion financière :	6
11. Organisation des cours et horaires :	6
Durant les vacances :	6
12. Règle de conduite :	6
a. Arrivée des Gymnastes et Monitrices :	6
b. La tenue :	6
c. Contact :	6
d. Absences :	7
e. Évènements :	7
f. Sanctions :	7
13. Harcèlement :	7
14. Antidopage :	7
15. Inclusion :	8
16. Modifications :	8

1. Modifications du ROI:

Date : 25 avril 2026 :

Modification tarifs : Ajout de 5 euros de frais administratifs pour compenser les frais de gestion des factures et e-commerce liés à Odoo

Date: 1 décembre 2025:

Publication sur le site www.grucle.be de la version du 30 novembre 2025.

2. Définitions :

- Le Club : Le club "GymnoRythmies Uccle, ASBL" dans son ensemble,
- Le Comité : Organe d'administration du Club, composé de Membres du Club, valablement désignés au cours des Assemblées Générales, tel que repris dans les statuts du Club.
- Membre : toute personne valablement inscrite au Club et en ordre de paiement pour sa cotisation annuelle. L'inscription d'un Membre n'est valable que pour une année scolaire (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante).
- Gymnaste : Membre pratiquant l'activité gymnique proposée par le Club
- Monitrice (Moniteur) et aide-Monitrice : Membre encadrant un groupe de Gymnastes. Elle est désignée annuellement, par les responsables du comité sportif.
- Responsable.s du comité sportif : Gestion de l'organisation journalière de la partie gymnique du Club. (-Gymnastes, Monitrices,...)

3. Fonctionnement du Club :

- Le Club mène ses activités de façon totalement autonome et les finance à plus de 95% grâce à ses propres revenus (cotisations et bénéfices d'événements) ; le solde est financé grâce aux subsides annuels de la Commission Communautaire Française de la région bruxelloise (COCOF) et à la Commune d'Uccle.
- Les membres du Comité ne perçoivent aucune rémunération.
- Le Comité élabore et gère de commun accord les activités et le planning du Club et le communique à ses membres
- Ces activités peuvent se dérouler sans limitation de lieu.

Les informations concernant les activités sont donc à communiquer à tous par mail, principalement mais également par le biais de notre site web, notre page Instagram et/ou Facebook.

4. **Obligations du Club :**

Le comité est chargé de veiller au respect des règles suivantes :

- Pour pratiquer des activités, un Membre doit impérativement être en ordre de cotisation.
- Le Club prend une licence à la fédération pour chaque Membre, dont le coût est répercuté au Membre à prix coûtant au travers de sa cotisation.
- Le Club a pour obligation de traiter tous ses Membres de façon équitable.

5. **Adhésion :**

Chaque année, en fin de saison, le Club ouvre, pour les futurs Membres, un formulaire d'inscription sur liste d'attente depuis son site internet www.gruccl.be.

Les Membres déjà inscrits reçoivent un mail indiquant comment se réinscrire, et le délai pour le faire. Si un Membre ne se réinscrit pas dans les temps malgré d'éventuels rappels effectués, cela libère une place dans le groupe pour une nouvelle inscription.

Le Club n'accepte pas les inscriptions par un autre biais que celui-là, sauf si cela s'inscrit dans un projet d'inclusion avec l'ASBL « Run & Wheels » ou autre partenaire.

Les Gymnastes sont invitées à rejoindre les groupes de démonstration, en fonction des recommandations des Responsables du comité sportif, des Monitrices des cours de semaine et des Monitrices des groupes de démonstration, à la suite de leur progression durant l'année.

Pour participer au cours Gymnaestrada, une Gymnaste doit être inscrite aux deux cours de semaine. Les Gymnastes ayant terminé leurs études secondaires ne sont plus obligées de participer aux cours en semaine mais y sont encouragées.

En concertation avec les monitrices du groupe Gymnaestrada et le.s Responsable.s sportif.s, une participation à un cours en semaine pourrait lui être demandée.

Le fait de faire partie d'un groupe de démonstration une année n'implique pas que cette participation est acquise pour les années suivantes.

Les Monitrices, en concertation avec le.s Responsable.s du comité sportif, pourront décider qu'une Gymnaste doit arrêter sa participation au sein d'un ou plusieurs groupes de démonstration (par exemple en cas d'absences répétitives ou trop nombreuses, d'un manque d'implication dans les cours, d'un niveau gymnique jugé insatisfaisant, etc.).

Afin de pouvoir participer au Perfectionnement, la Gymnaste doit participer au cours du Gymnaestrada.

6. Structure organisationnelle :

Le Club est géré par une Assemblée Générale et un Organe d'administration ; pour plus d'infos sur ces deux organes, voir Statuts.

Le Club compte par ailleurs aussi une « Fiesta Team » composée de plusieurs Membres et parents de Membres. Cette équipe est chargée de l'organisation de certaines actions, de l'intendance et du bar lors des événements organisés par le Club.

7. Membres du Club

Est considérée comme Membre du Club, toute personne remplissant **toutes** les conditions suivantes :

- Les cotisations doivent être en ordre de paiement pour le début de l'année gymnique. Les dates varient d'une année à l'autre mais sont définies par mail et sur le site du Club : <https://www.grucle.be/tarifs/>
- Pour valider son inscription ou la réinscription, un acompte est demandé. **Cet acompte ne sera pas remboursé. En cas d'abandon de la procédure d'inscription ou de désinscription après le 30 septembre, le Club ne remboursera pas le montant de la cotisation déjà payée, déduction faite de l'acompte.**
- S'engager à respecter les directives (notamment niveau sécurité) données par le Club.
- Chaque Membre consent à ce que le Club ainsi que la Fédération Française de Gymnastique et de fitness (FFG) publient, à des fins promotionnelles, des photographies et vidéos le représentant lors de démonstrations ou d'événements sportifs.
Lors des Galas et événements de la FFG et autres organismes tels que la FIG ou UEG, ceux-ci peuvent utiliser les images prises de nos Gymnastes et Membres à ces mêmes fins.

8. **Les Monitrices :**

a. Rôle et missions :

Les Monitrices assurent l'encadrement technique, physique et moral des Gymnastes. Elles ont pour missions principales :

- D'organiser, planifier et diriger les entraînements conformément aux objectifs fixés par le Club ;
- De veiller à la sécurité des Gymnastes pendant les activités ;
- De promouvoir les valeurs du Club (respect, esprit d'équipe, dépassement de soi, fair-play) ;
- D'encourager la progression de chacun dans un climat positif et bienveillant ;
- De représenter le Club lors des déplacements, voyages, galas et autres événements officiels.

b. Comportement et éthique :

Les Monitrices s'engagent à :

- Adopter une attitude respectueuse, juste et professionnelle envers les Gymnastes, les parents, les autres Monitrices et le Comité ;
- Utiliser un langage approprié et bannir toute forme de discrimination, de violence ou d'humiliation ;
- Respecter la confidentialité concernant les informations personnelles ou les performances des Gymnastes ;
- Être ponctuelles et assurer une présence régulière aux entraînements et démonstrations ;
- Donner l'exemple par leur tenue, leur comportement et leur respect du règlement intérieur.

c. Formation et sécurité :

- Une formation interne est organisée pour les Monitrices et aide-Monitrices, habituellement tous les 2 ans.
- Les Monitrices veillent à appliquer les consignes de sécurité et à maintenir un environnement d'entraînement adapté à l'âge et au niveau des Gymnastes.
- En cas d'accident, elles suivent les procédures établies par la Ffg.

d. Communication avec les parents et le Comité :

- Les Monitrices collaborent avec le Comité et informent, le cas échéant, les parents du suivi sportif et du comportement de la Gymnaste.
- Elles participent, dans la mesure du possible, aux réunions Monitrices et aux activités du Club.

9. Gestion financière :

Chaque Membre du Club doit payer une cotisation afin de pouvoir payer la location des différentes salles, les défraiements des Monitrices, le paiement partiel du transport lors des différentes démonstrations, le matériel utile, le coût de son affiliation à la FfG qui prend en charge l'assurance des Gymnastes, etc.

Le Club organise différentes actions tout au long de l'année. Les bénéfices de ces actions servent à financer partiellement les frais de participation aux événements des "groupes démos" auxquels le Club décide de participer.

Le solde des coûts liés à la participation à ces événements est à charge des parents.

10. Organisation des cours et horaires :

Les horaires sont repris sur [le site du Club](#).

Durant les vacances :

Le Club suit le calendrier scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'y a pas cours durant ces vacances scolaires, à l'exception de certaines dates convenues avec les groupes de démonstration.

11. Règle de conduite :

a. Arrivée des Gymnastes et Monitrices :

Chaque Gymnaste et Monitrice arrive au cours 15 minutes avant le début de l'activité. Cela permet d'installer les tapis, paravents, selon les directives des Monitrices...

b. La tenue :

La GR se pratique dans une tenue de gymnastique : la tunique du Club ou une autre tenue de gymnastique adéquate (pas de trainings larges, pas de gros bijoux, les cheveux attachés). Elle se pratique pieds nus, avec des chaussons ou des chaussettes.

La tunique du Club (et celles des groupes de démonstration) est obligatoire et sera utilisée pour les galas, démonstrations, tests et brevets. Une vente est, généralement, organisée en début d'année afin que les nouveaux adhérents puissent se la procurer. Dans la mesure du possible, une vente de tuniques de seconde main est possible.

Le tarif des tuniques varie en fonction du fournisseur et est toujours au plus bas possible pour les parents. [+d'informations](#)

c. Contact :

Toutes les informations concernant les cours et les activités du Club sont transmises par mail à la personne de contact.

Merci de consulter régulièrement les mails et, le cas échéant, de nous transmettre tout changement d'adresse électronique ou de numéro de téléphone.

d. Absences :

L'absence d'une Gymnaste doit être signalée par mail ou directement à la Monitrice. En cas d'absence pour longue durée, un certificat médical est demandé pour les Gymnastes des groupes démos.

Une Gymnaste trop souvent absente sans explication ou raison valable pourra se voir refuser sa réinscription l'année suivante.

e. Évènements :

Le Club participe à plusieurs évènements sur l'année. Lors de ces évènements, l'image du Club est importante. Le Club demande aux Gymnastes et aux Monitrices d'être en tenue impeccable.

De plus, le Club insiste sur le comportement, le respect, la courtoisie et la politesse envers les autres clubs.

L'image du Club passe également par le sourire et l'attitude lors des démonstrations.

f. Sanctions :

Chaque trimestre, les Monitrices feront le point avec les Gymnastes pour lesquelles cela est nécessaire et peuvent prétendre à une remise en question de la place de la Gymnaste dans le Club et/ou dans un groupe de démonstration, pour les motifs suivants :

- Les retards et les absences répétitifs et injustifiés
- Le non-respect de la tenue.
- Action portant atteinte à l'image du Club.
- Autre motif jugé opportun.

12. Harcèlement :

Le Club met un point d'honneur au respect entre les Membres du Club. Nos Monitrices sont à l'écoute de leurs Gymnastes et n'hésitent pas à se référer aux Responsables du comité sportif en cas de problème avec une situation de harcèlement.

Chaque Membre doit se sentir épanoui.e lorsqu'il vient aux cours et activités.

Des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion de l'harceleur ou l'harceuse, seront envisagées en fonction de la situation.

13. Antidopage :

Étant affilié à la Fédération Francophone de Gymnastique et de fitness, le Club respecte le règlement antidopage qu'il est possible de retrouver sur le site de la FFG ou en suivant ce lien : « [Règlement anti-dopage](#) »

Le Club s'inscrit dans la lutte contre le dopage, à ce titre, l'ASBL GymnoRythmies Uccle informe les Membres ou leurs représentants sur les bonnes pratiques sportives et les substances et méthodes interdites en vertu de la législation en vigueur en Communauté française.

14. Inclusion :

A partir de la saison 2024-2025, le Club s'ouvre aux jeunes filles en situation de handicap. Le Club collabore avec l'ASBL Run&Wheels qui entre en contact avec les familles désireuses de découvrir la GR. D'autres partenaires peuvent contacter le Club pour accueillir toute personne désireuse de découvrir la GR.

Le Club se réserve le droit de refuser une inscription s'il n'a pas les capacités d'encadrer correctement l'accueil de la jeune fille.

15. Modifications :

Le ROI peut être modifié à tout moment, selon les circonstances. Seuls les Membres de l'Organe d'Administration sont autorisés à y apporter des modifications.

Le ROI sera envoyé avec le compte rendu de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2025. Il est publié sur le site en date du 1 décembre 2025. Toute modification sera indiquée en début de document dans un paragraphe prévu à cet effet.